



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
9 JANVIER 2025 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David BUISSON (Maire), Mme Audrey BESSAY (1ere adjointe) M Guillaume CHAVAREN (2eme adjoint) M. André DERORY (conseiller délégué), M Patrick CHARLES (conseiller municipal), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale),

EXCUSE(S) : M Pierre Henri DECOMBE qui donne pouvoir à Mme Audrey BESSAY
Mme Lucie DESCHAMPS, qui donne pouvoir à M Patrick CHARLES
M. Serge MARCOUX qui donne pouvoir à M André DERORY

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : M André DERORY

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur le Maire.
Le compte rendu est validé à l'unanimité.

1) MUTUELLE COMMUNALE :

Mme Audrey BESSAY présente le travail effectué avec le CCAS pour une mutuelle communale avec des tarifs avantageux pour les administrés. La commune doit mettre à disposition un local pour que la mutuelle puisse effectuer des permanences à partir d'avril 2025.

2) DEVIS CHIFFRAGE MODIFICATION PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT

Après réflexion les élus ont décidé de modifier le permis d'aménager du futur lotissement en créant 5 lots au lieu de 4. Monsieur le Maire présente un devis de F2i pour la modification de 1825 € HT

DECISION : Le conseil municipal approuve le devis par 9 voix pour et 1 abstention

3) DEVIS STORE ECOLE :

Monsieur le maire présente un devis pour la fourniture et la pose de deux stores à l'école de BLEIN CUISINES et BAIN pour 214.44 € HT et un de EXALU pour 940 € HT

DECISION : Le conseil municipal choisi le devis de BLEIN CUISINES et BAIN pour 214.44 €.

4) RENOUELEMENT CONVENTION AGENCE POSTALE :

Monsieur le maire informe le conseil que la convention avec l'agence postale doit être renouvelé en 2025. Le conseil doit se prononcer sur la durée de cette convention.

DECISION : Le conseil municipal décide de renouveler la convention avec l'agence postale pour 9 ans.



5) VALIDATION DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS QUI UTILISENT DES SALLES COMMUNALES :

Monsieur le Maire présente au conseil les conventions qui ont été réalisées pour les associations qui utilisent des bâtiments communaux. Une attestation d'assurance leur sera demandée chaque année. Le club de l'amitié et la Fnaca devront régler annuellement une somme forfaitaire de 25 € et l'association des boules du cercle une somme forfaitaire de 50 € par an.

DECISION : Le conseil municipal valide à l'unanimité ces nouvelles conventions ;

6) ATTRIBUTION LICENCE IV POUR OUVERTURE D'UN COMMERCE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un administré devrait ouvrir un restaurant sur la commune, il est en attente de toutes les autorisations. Cet administré souhaite que la commune puisse lui louer la licence IV

Monsieur le Maire demande au conseil de fixer le tarif de location.

DECISION : Le conseil municipal décide de fixer la location de licence IV à 100 € par trimestre.

7) VALIDATION TRAVAUX INVESTISSEMENT 2025

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur les travaux d'investissements pour 2025.

DECISION : Le conseil municipal valide les travaux de la VIA FERRATA à 9 voix pour et 1 abstention

8) QUESTIONS DIVERSES :

A) Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du BP 2025
Le conseil municipal autorise le maire à effectuer des dépenses d'investissement au chapitre 21 opération 309 (divers travaux) pour 10000 € à l'opération 301 (Ecole) pour 1000 € et 5000 € à l'opération 285 (acquisition petit matériel).

B) Vœux du maire
Dimanche 12 janvier à 11h

Le secrétaire de séance

Le Maire.

